

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 01703

Numéro SIREN : 482 580 636

Nom ou dénomination : PRP Associés

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2023 sous le numéro de dépôt 18746

Sarl PRP Associés
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 21 Avenue du Docteur Heckel
13011 Marseille
Res Marseille 482 580 636

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2023

A Marseille
Le trente juin deux mille vingt trois
A 9 heures,

Les associés se sont réunis au siège social sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

Sont présents ou représentés :

Sarl Hold Ding Renucci, représentée par M. Hervé Renucci

Propriétaire de cinq cent soixante parts sociales
Ci 560 parts sociales numérotées 1 à 560

Sas Holding Pieds Tanqués, représentée par M. Bogart Pignoco

Propriétaire de deux cent vingt parts sociales
Ci 220 parts sociales numérotées 561 à 780

Sas Sollia Patrimoine , représentée par Mme Solange Porcher

Propriétaire de deux cent vingt parts sociales
Ci 220 parts sociales numérotées 781 à 1000

**Total des parts présentées et représentées sur les 1000 parts sociales composant le capital :
1000 parts**

Monsieur Bogart Pignoco préside la séance en qualité de co-gérant.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

M *S* *PP*

Le Président déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur la marche de la société pendant l'exercice s'étendant du 01/01/2022 au 31/12/2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et affectation des résultats ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Approbation de ces conventions ;
- Quitus à la gérance ;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance ;
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

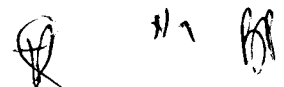
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître un bénéfice de 224 951 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à 224 951 euros est affecté de la manière suivante :

- Distribution de dividendes : 160 000 euros
- Le solde, en autres réserves : 64 951 euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, les approuve purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

RATIFICATION DE LA REMUNERATION DE LA GERANCE

L'assemblée ratifie la rémunération brute définitive allouée à la gérance au cours de l'exercice telle qu'elle est enregistrée dans les comptes.

En outre elle ratifie la prise en charge par la société de ses cotisations personnelles obligatoires et facultatives payées en 2022 ainsi que celles à venir en 2023.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, il est donné quitus aux gérants de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clos le 31/12/2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés.

Fait à Marseille
Le 30 juin 2023

Les associés :

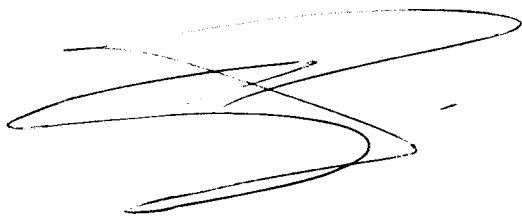
Sarl Hold Ding Renucci, représentée par M. Hervé Renucci

Handwritten signature of Hervé Renucci, featuring a large, stylized 'H' and 'R'.

Sas Holding Pieds Tanqués, représentée par M. Bogart Pignoco

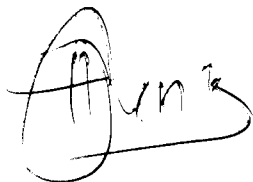
Handwritten signature of M. Bogart Pignoco, consisting of a series of fluid, overlapping strokes.

Sas Sollia Patrimoine , représentée par Mme Solange Porcher

Handwritten signature of Mme Solange Porcher, a complex and stylized signature with multiple loops and flourishes.

Les co-gérants :

M. Hervé Renucci

Handwritten signature of M. Hervé Renucci, identical to the one above.

M. Bogart Pignoco

Handwritten signature of M. Bogart Pignoco, identical to the one above.

Certifié conforme à l'original



Sarl PRP Associés

Numéro SIRET : 48258063600033
Code APE : 6920Z

21 avenue du Docteur Heckel
13011 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2022 au 31/12/2022

Sommaire

Bilan et Resultat	2
Annexes	7